



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Noyelles-Lès-Secclin

- Mercredis récréatifs –

Accueil périscolaire 2025-2026

(2 ans et demi « scolarisés et propres » -11 ans)



Sommaire

1. Descriptif de l'accueil de loisirs	
Situation géographique.....	4
Les dates.....	4
Le public.....	4
Les équipes.....	4
2. Accueil de loisirs de Noyelles-Lès-Seclin : rappel des objectifs éducatifs du PEDT.....	5
3. Les objectifs pédagogiques.....	6
4. Les sorties extérieures.....	8
5. Les animations.....	8
6. Le PAI (Le Projet d'Accueil individualisé)	10
7. L'accueil de l'enfant en situation de handicap.....	10
8. L'organisation de l'accueil de loisirs	
Les inscriptions.....	11
Les horaires.....	11
Journée type.....	11
Les repas et régimes alimentaires.....	11
Le goûter.....	12
Les temps libres.....	12
Le temps calme.....	12
La santé et les soins.....	12
Les vêtements.....	13
Le téléphone.....	13

La cigarette, l'alcool et la drogue.....	13
Les transports.....	14
La communication.....	14
Objets personnels et objets extérieurs à l'accueil de loisirs	14
La propreté chez les tous petits	14
.	
9. Les différentes réunions	
Les réunions de préparation.....	15
Les réunions pendant le centre.....	15
10. Le rôle de chacun	
La directrice.....	15
Les animateurs.....	15
11.Evaluation.....	16
Annexes.....	20

1. Descriptif de l'accueil de loisirs

Situation géographique

L'accueil de loisirs se fera dans l'école Alphonse Theeten de Noyelles-lès-Seclin.

Dans le cadre des accueils de loisirs, la direction et l'équipe d'animation disposeront de plusieurs salles réparties comme suit : deux salles d'activités (une pour les moins de 6 ans, l'autre pour les enfants à partir de 6 ans) + une autre salle d'activités pour les primaires, une salle pour le dortoir, deux salles de jeux (salles de détente également), deux cours extérieures et un parc de jeux extérieur pour enfants.

Adresse :

9 rue du Marais.
59139 Noyelles-lès-Seclin.
Tél. : 03.20.32.37.78.

Les dates

L'accueil de loisirs se déroulera du mercredi 03 septembre 2025 au mercredi 01 juillet 2026.

Le public

Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont issus en grande majorité de la commune de Noyelles-Lès-Seclin. Les enfants accueillis sont âgés de 2 ans et demi (scolarisés) à 11 ans. La capacité d'accueil est de 40 enfants.

Les enfants sont répartis en deux groupes : 2 ans et demi-5 ans et 6-11 ans lors de ces mercredis récréatifs.

Les équipes

*L'équipe pédagogique se compose d'une directrice pouvant être animatrice en cas d'absence d'un membre de son équipe et de 4 animatrices. Elle est constituée autour d'un projet commun et préparant ensemble l'accueil de loisirs.

Taux : 1 adulte pour 12 enfants au dessus de 6 ans

1 adulte pour 8 enfants en dessous de 6 ans

Une directrice DEJEPS DPTR : Laurence Degrave

Une équipe d'animation composée d' :

- Une animatrice non diplômée Ruhant Lena
- Une animatrice diplômée BAFA et PSC Rousseau Sabrina
- Une animatrice diplômée BAFA et PSC Planquart Léa
- Une animatrice diplômée BAFA/Stagiaire BJPEPS et ayant le PSC1 également Chryslie Doolaege

*L'équipe technique composée du personnel d'entretien de la Mairie.

2. Accueil de loisirs de Noyelles-Lès-Seclin : rappel des objectifs éducatifs du PEDT

- Contribuer au développement du savoir-être et du savoir-faire des enfants et des jeunes.

Que l'enfant ou le jeune soit sensibilisé au respect de lui-même et de sa santé, amené à respecter la différence, à être acteur du **vivre ensemble**. Apprendre aux enfants à prendre soin de leur corps grâce à l'éducation sportive, l'éveil à la santé et à l'équilibre alimentaire. Apprentissage par l'animation.

- Favoriser la prise d'initiatives et de responsabilités, encourager à l'autonomie.

Que l'enfant ou le jeune puisse exprimer ses envies, des idées et être accompagné pour la réalisation de projets à sa mesure. L'aider à comprendre les règles et à poser des limites.

- Encourager l'expression artistique et l'ouverture sur l'extérieur.

Que l'enfant ou le jeune puisse découvrir d'autres cultures, s'exercer à une diversité d'approches artistiques et d'expression de soi, en continuité ou en complémentarité aux parcours de l'institution scolaire.

- Bien-être et Plaisir

Que l'enfant ou le jeune soit respecté dans ses besoins après l'école, le collège et lycée (détente, adaptation) dans son rythme du moment afin de favoriser les apprentissages. Veiller à offrir un cadre rassurant et chaleureux pour tous en garantissant une écoute active et une disponibilité réelle des adultes.

Créer un climat éducatif bienveillant.

Apprentissage par le jeu

- **Développer sa citoyenneté**

Que l'enfant ou le jeune partage les valeurs du respect et de la tolérance, qu'il soit sensibilisé à l'environnement et au changement climatique.

- **Renforcer l'inclusion des enfants et des jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers.**

Mise en place d'un accueil spécialisé pour des enfants ou jeunes porteurs d'un handicap, qui nécessitent une attention particulière.

Un projet d'accueil individualisé pourra être mis en place.

Objectif pour la commune

- **Mettre en synergie et cohérence les projets d'écoles, les activités périscolaires, les activités extrascolaires et développer les partenariats avec toutes les forces vives de la commune.**

Mairie de Noyelles-Lès-Seclin Place Alexandre Gratte 59139 Noyelles-Lès-Seclin Téléphone : 03 20 90 01 75
--

3. Les objectifs pédagogiques

I. Respecter les besoins essentiels des enfants

Ces besoins essentiels se traduisent par :

-Le respect du rythme de vie de chaque enfant (Cf journée type détaillée plus bas) :

-Le respect de l'hygiène de chaque enfant :

- Le passage aux toilettes : l'équipe veillera à ce que chacun se lave bien les mains APRES chaque passage aux toilettes.
- Les repas : l'équipe veillera que chaque enfant se lave les mains AVANT ET APRES manger et dès que c'est nécessaire.
- Les vêtements : l'équipe veillera que chaque enfant porte sur lui ou a dans son petit sac à dos des vêtements adaptés pour les activités de la journée et en fonction de la météo également.

-Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, avec une attention particulière pour l'enfant qui fréquente la structure pour la première fois.

-Assurer un accueil de qualité dans un cadre réglementé et encadré par du personnel qualifié.

II. Apprendre à vivre ensemble

Nous allons (adultes et enfants) évoluer dans un univers commun et donc vivre en collectivité.

-Discuter des règles de vie collective

-Aider l'enfant à se situer par rapport au groupe tout en respectant la personnalité de celui-ci

-Permettre l'expression, l'échange lors des repas, des temps informels, des temps libres et des temps calmes.

-Recueillir les attentes de chacun : temps de paroles et d'échange pour les enfants après les activités. (Point Forum)

-Respecter l'autre : la sieste, son rythme de vie, ses affaires, ses différences physiques, éducatives, culturelles et religieuses...

-Discuter autour des problèmes

-Favoriser l'entraide, développer l'esprit de collectivité et de solidarité

-Gérer les conflits

-Respecter le matériel et les locaux mis à notre disposition

III. Découvrir son environnement et son territoire de vie

-Les sensibiliser au tri des déchets via des jeux ludiques et au gaspillage alimentaire.

-Favoriser les sorties en plein air à valeur éducative

-Permettre à l'enfant de connaître le monde qui l'entoure tout en s'amusant.

-Favoriser le respect de chacun face aux autres et à leur environnement

- Favoriser l'ouverture culturelle.

- S'ouvrir vers l'extérieur, partager des temps d'animation et de convivialité avec les associations et les commerces noyellois.

IV. Développer l'imaginaire et la créativité de l'enfant

-Diverses activités manuelles, petits-jeux, jeux sportifs, leur seront proposés en lien avec les différentes thématiques.

-Expression de soi : Jeux de rôles, inventer ou raconter des histoires, expression corporelle.

-Chaque thématique abordée les plongera dans un imaginaire différent.

-Les enfants seront amenés à créer seul en autonomie ou en groupe (entraide mutuelle)

-Mettre en avant les compétences de chaque enfant. Que chaque enfant ait la possibilité au travers des activités proposées de s'épanouir, d'être valorisé collectivement et individuellement dans le ou les sens qu'il aura le plus développé et ainsi mettre ses compétences au service du groupe.

-Les grands jeux les plongent dans un monde bien particulier liés le plus souvent aux différentes thématiques du centre.

V. Rendre les enfants acteurs de leur temps de loisirs

Afin que chaque enfant puisse vivre pleinement ses vacances, l'équipe pédagogique veillera à encourager l'enfant dans ses initiatives. Elle lui donnera les moyens de « faire seul » et lui fera confiance. Les règles de vie définies ensemble dès le début de l'accueil de loisirs mettront clairement en évidence le cadre dans lequel il pourra exercer ses libertés.

L'équipe fera en sorte que chaque enfant puisse :

- participer activement à la vie quotidienne de l'accueil de loisirs (le responsabiliser)
- développer sa prise d'initiative, de responsabilité et son estime de soi
- prendre des décisions individuelles et collectives
- faire des choix (entre plusieurs activités par exemple)
- être une force de proposition ou du moins donner son avis de façon générale
- devenir le plus autonome possible en fonction de ses capacités
- apprendre à gérer son temps libre et son temps calme en autonomie

VI. Susciter l'investissement des parents au sein de la structure d'accueil

- En se donnant des outils et du temps pour créer des liens avec les familles (les inviter à entrer dans la salle d'activité, voir ce que leur enfant a fait...)
- En créant des moments privilégiés : spectacle, exposition, goûter animer, auberge espagnole...
- En faisant appel aux compétences des parents s'ils ont le temps avec leur travail
- En les valorisant
- En maintenant l'harmonie entre l'équipe pédagogique et les parents
- En encourageant les animateurs à dialoguer avec les parents.

4. Les sorties extérieures/Les prestataires extérieurs

Ils seront ou non liés à la thématique du moment. Les sorties extérieures se feront en bus (Mariot Voyages)

5. Les animations

L'équipe d'animation aura pour mission de développer le savoir-être et valoriser le savoir-faire de chaque enfant et jeune de façon individuelle comme collective. Le rythme d'évolution de chacun doit être pris en compte. Au cours des différentes animations, chaque enfant sera mis en valeur. Les jeux sportifs par exemple seront organisés par l'équipe d'animation dans un climat de fair-play et de respect de l'autre. Chaque enfant sera libre de créer et inventer selon sa propre imagination.

Toutes les animations doivent être pensées et préparées avant le centre par l'ensemble des animateurs. Chaque animateur aura la responsabilité de plusieurs animations. Il est nécessaire de faire parvenir l'ensemble de ces données à l'équipe d'animation avant le début de l'accueil de loisirs afin que chacun puisse se préparer au mieux. Si la préparation de ces animations se fait de façon interactive entre les animateurs avant même le début du centre, la qualité de l'accueil de loisirs n'en sera que meilleure, chacun ayant apporté ses compétences et se sentant impliqué dans les animations.

Les jeux viendront rythmer le centre autour d'un univers imaginaire pour faire vivre aux enfants des instants magiques. Ils prendront en compte les ressources intellectuelles et les connaissances en fonction de l'âge de chacun.

La place du choix dans les activités

Les enfants sont censés participer aux activités et l'équipe est là pour leur en donner l'envie. Cependant, il peut arriver qu'un enfant ne veuille pas faire l'activité, il sera alors important de le prendre à part et de lui accorder un moment d'écoute pour en comprendre les raisons et essayer de trouver des solutions adaptées. Attention, cependant à l'effet de groupe que cela peut entraîner ! Il faudra savoir faire la différence entre un caprice et un réel malaise. Il sera important d'en discuter au sein de l'équipe.

Le planning

Le planning est travaillé en amont de l'ouverture de l'accueil de loisirs entre l'équipe d'animation et la directrice. Une thématique différente abordée entre chaque période de vacances scolaires.

Les thématiques choisies pour l'année scolaire 2025/2026 sont :

- Mois de septembre : **Retour en Enfance**
- Mois d'octobre : **La Maison des Sorciers (Harry Potter)**
- Mois de novembre : **Le Monde des Lego**
- Mois de décembre : **La Magie de Noël**
- Mois de janvier : **Les étoiles de NLS (cinéma)**
- Mois de février : **Le Monde Polaire**

-Mois de mars : **Casino**

-Mois d'avril : **Mexico**

-Mois de mai : **Sous le soleil des Tropiques**

-Mois de juin : **La fête des couleurs**

6. Le PAI (Le Projet d'Accueil individualisé)

Le PAI concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que les pathologies chroniques (asthme, par exemple), les allergies, les intolérances alimentaires. Le PAI est un document qui organise la vie quotidienne de l'enfant dans la structure. Il précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire...) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé. Le PAI est élaboré à la demande de la famille, ou avec son accord et sa participation, par le chef d'établissement scolaire à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant. Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie.

7. L'accueil de l'enfant en situation de handicap

Les parents d'enfants en situation de handicap, dont les enfants sont reconnus comme tels par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : faire bénéficier d'activités de loisirs leurs enfants et pouvoir les sociabiliser sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés. Accueillir un enfant en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives et de les faire vivre dans un mode de fonctionnement repensé. C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité dont la société a besoin. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau des accueils de loisirs pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre. Actuellement nous avons un enfant suivi par le SESSAD et qui a un dossier MDPH. Son trouble est lié au langage et à son hyperémotivité. L'équipe d'animation lui propose des rôles spécifiques pour certaines activités pour ne pas le mettre en difficulté et qu'il se sente en sécurité dans le milieu dans lequel il évolue.

8. L'organisation de l'accueil de loisirs

Les inscriptions

Les inscriptions se font par internet sur le site Berger Levraut, espace Famille. Les parents doivent remplir avant d'inscrire leur enfant la fiche d'inscription (2025/2026), la fiche sanitaire de leur enfant et signer le règlement intérieur pour donner leur accord sur l'organisation de l'accueil de loisirs.

Les horaires

Une garderie est proposée aux enfants le matin de 7h30 à 9h00 puis le soir de 17h10 à 19h00. La garderie est faite par le personnel de Mairie.

Matin : ALSH de 9h00 à 12h00 (3h) (+ repas ou non) Si repas avec animation de 9h00 à 13h30 (4h30)

Après-midi : ALSH de 13h30 à 17h00 (3h30)

Journée complète de 9h00 à 17h00 (8h00)

Journée type

Journée type est donnée à titre indicatif, elle pourra être modifiée en fonction du rythme des enfants et des activités.

7h30 – 9h00	Garderie
9h00 – 9h30	Accueil échelonné/ Accueil parents
9h30–10h00	Temps libre avec les animateurs référents
10h00 – 11h30	Activités diverses (temps d'animation)
11h30 – 12h00	Temps libre ou suite temps d'animation
12h00 – 13h00	Cantine 1 seul service
13h00 – 14h30	Temps calme
13h00 – 15h00	Sieste pour les maternelles (si souhait des parents)
14h30 – 16h00	Activités diverses (temps d'animation)
16h00/15 – 16h40	Goûter
16h40 – 17h00	Bilan de la journée avec les enfants (Forum)
17h00	Départ des enfants
17h00– 17h30 et +	Réunion d'équipe

Les repas et régimes alimentaires

Le temps du repas est un temps d'échange entre les enfants et les animateurs. Un chef de table chez les primaires sera désigné pour se lever et débarrasser la table pour éviter le croisement d'enfants d'autres groupes et chez les maternels les animateurs débarrasseront leur table. L'alimentation est de qualité, équilibrée. Le repas est un moment d'éducation à la santé : soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les enfants seront largement encouragés par les animateurs à goûter à tout et à manger en quantité suffisante. Une attention particulière sera portée à ce que chacun mange à sa faim, que

personne ne joue avec la nourriture, que personne ne gâche, que personne ne se lève sans raison, que le bruit reste tolérable et que les assiettes soient correctement débarrassées.

Si un enfant ne veut pas manger tel ou tel plat, mais qu'il mange suffisamment en général, je ne le force pas. Si en revanche un enfant ne mange pas suffisamment, je l'incite à se rattraper sur ce qu'il aime. S'il refuse, je ne le force pas en revanche si la situation se prolonge plusieurs jours, la directrice se devra d'en informer les parents.

La directrice préparera une synthèse des recommandations et des obligations pour chaque enfant (allergies, régimes alimentaires spécifiques). Cette synthèse sera mise à disposition des animateurs.

Le goûter

La directrice achètera les goûters. Le personnel de cantine préparera le goûter de l'après-midi. Les animateurs accompagnent les enfants sur ce temps d'échanges, de dialogues, il permet au groupe de se constituer (sans nier les individus qui le composent). C'est aussi le moment où sont discutées les activités de la journée, la vie du centre, les règles de vie et où sont émis des souhaits et idées sur les activités.

Le goûter s'effectuera dans la salle d'activités de chaque groupe ou en extérieur si sortie.

Les temps libres

Le temps libre ne veut pas dire temps de repos pour les animateurs. Ceux-ci n'arrêteront pas d'exercer leur vigilance et veilleront à ce que les enfants ne fassent pas n'importe quoi. Ils proposeront également des activités calmes pour les enfants qui le souhaitent. Présence, répartition homogène et contrôle sont les maîtres mots de ces différents temps.

Il est important de faire comprendre aux enfants que ce moment doit permettre une récupération pour ceux qui en ont besoin et un choix de possibilités d'activités pour les autres (jeux divers, lecture, dessin...).

Le temps calme

Moment pour les maternelles de faire la sieste (si souhait des parents) et pour les autres enfants, c'est un moment de repos, de détente, jeux calmes.

La santé et les soins

L'équipe d'animation et la direction respectera scrupuleusement les consignes des parents pour le suivi médical de leur enfants (fiche sanitaire, ordonnance donnée, consignes orales, PAI). La direction informera systématiquement la famille si son enfant est souffrant pour venir le rechercher au plus vite. **Nous ne délivrerons aucun médicament sans un avis médical.**

La directrice affichera les numéros de téléphone d'urgences qui sont :

*Directrice de l'accueil de loisirs Laurence DEGRAVE 06 68 28 56 83

*119 « Allo enfance maltraitée »

*114 Lutte contre les discriminations

*113 Drogue, alcool, tabac info service

*112 Toutes urgences

*Samu 15

*Pompiers 18

*Gendarmerie 17

*DDCS 03 20 18 33 33

*ARS 0 809 40 20 32

*Direction départementale de la protection des populations 03.74.00.68.50

*La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord-Pas-De-Calais ; UT du Nord Lille 03 20 96 48 60

*Service départemental de Protection Maternelle et infantile 03 59 73 90 90

*UTPAS de Seclin 03 59 73 90 90

*Hôpital de Seclin 03 20 62 70 00

*CHRU de Lille 03 20 44 59 62

*Centre Anti-poison de Lille 0 800 59 59 59

*Médecine du travail 03 20 07 37 97

*Inspection du travail 03 74 00 61 14

*Mairie de Noyelles-Les-Seclin 03 20 90 01 75

*Ecole A.Theeten 03 20 32 37 78

Les vêtements

Pour tous les enfants mais plus spécifiquement pour les maternelles, l'équipe d'animation et la direction demanderont aux parents d'apporter un petit sac à dos où dedans nous demanderons qu'ils mettent des vêtements de rechange (si petit accident durant la sieste ou vêtement troué lors d'une activité par exemple), un doudou et/ou une tétine pour les enfants faisant la sieste, une gourde à son nom, une casquette et crème solaire.

Le téléphone

Du côté des animateurs, l'utilisation du portable est interdite sur le centre durant les temps d'activités en présence des enfants. Il pourra par contre être utilisé en accord avec la directrice de l'ALSH en sortie pour prévenir la directrice en cas de problème, pour mettre de la musique via les enceintes portables et pour prendre des photos des moments de la journée. Ceci sera évoqué en réunion de préparation et validé par l'ensemble des membres de l'équipe d'animation.

La cigarette, l'alcool et la drogue

Interdit ! Tout enfant surpris à ne pas respecter le règlement dans ce domaine sera convoqué par la directrice et des décisions le concernant seront prises avec l'accord des parents.

Pour les animateurs, drogue et alcool interdit ! Si l'équipe comporte des animateurs fumeurs, il est interdit de fumer pendant l'exercice de ces fonctions et en présence des enfants. En réunion de préparation, un roulement pourra être mis en place pour les fumeurs durant leur temps de pause. Si un interdit est franchi, il y aura un avertissement mais pas deux (renvoi).

Les transports

Lors des sorties extérieures dans le cadre de l'accueil de loisirs, le transport se fera par autocar (Mariot Voyages).

La communication

Les plannings d'activités sont affichés chaque mois à l'entrée de l'accueil de loisirs. Ils sont également disponibles sur le site internet et le Facebook de la Mairie. L'équipe d'animation et la directrice sont à la disposition des parents, pour donner toutes les informations et les renseignements nécessaires.

Objets personnels et objets extérieurs à l'accueil de loisirs :

Pour garantir la **sécurité**, le **respect de chacun** et le **bon fonctionnement des activités**, les règles suivantes s'appliquent :

- ♦ **Les objets personnels** (jeux, jouets, cartes, poupées, ...) **sont autorisés à titre exceptionnel** lors du temps d'accueil et du temps calme cependant **l'accueil de loisirs n'est pas responsable** en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Les objets ou bijoux de valeur ne sont pas autorisés au sein de la structure.

- ♦ **Les objets dangereux** (règle en métal, pétards, objets tranchants, etc.) sont **strictement interdits**.

La propreté chez les tous petits :

Pour des raisons d'hygiène, d'organisation et de sécurité, il est nécessaire que les enfants soient propres, et ce sans tenir compte des accidents rares et isolés, il est interdit de porter des couches durant l'accueil de loisirs. En cas de récurrence, l'autorité municipale tâchera de trouver la meilleure solution avec les parents, toutefois en l'absence et en cas de persistance, elle serait contrainte de ne plus accepter l'enfant.

Dans un souci d'une bonne organisation de nos services, nos agents de l'accueil extra-scolaire ne sont pas habilités à prendre en charge les soins liés à la propreté de votre enfant à part les accidents qu'ils peuvent gérer.

Cette décision ne remet nullement en cause les qualités ou les capacités de l'enfant ni des parents dans leur éducation. Dès que la propreté sera acquise, la municipalité sera heureuse de pouvoir réétudier la demande d'accueil en structure.

9. Les différentes réunions

Les réunions de préparation

Les réunions de préparation seront prévues avant le début du centre de 8h30 à 9h00. Il est indispensable que chacun puisse se rencontrer et échanger avant le commencement de l'accueil de loisirs.

En amont, chaque animateur aura réfléchi sur l'organisation de la journée même pour préparer au mieux la ou les animations prévues dans les meilleures conditions possibles.

Les enjeux d'une réunion de préparation sont :

- *Instaurer une dynamique de groupe, rassurer et motiver les animateurs, éviter les désistements.
- *Détecter un éventuel problème de recrutement et pouvoir remplacer un animateur avant le centre.
- *Amorcer la préparation des animateurs

Les réunions après les mercredis récréatifs

Réunion bilan après le départ de tous les enfants le soir (17h10) : Points importants à signaler sur la journée, organisation des animations de la séance prochaine.

C'est un temps de concertation, de bilan, de planification.

Les réunions seront menées par la directrice. Elles ne dureront pas trop longtemps pour que chacun puisse intervenir le plus efficacement possible sur le bilan de la journée et la préparation de la prochaine séance.

10. Le rôle de chacun

La directrice

- Elle conçoit le projet pédagogique avec le soutien de son équipe d'animation et le conduit à son terme en cohérence avec le PEDT.
- Elle constitue et conduit une équipe en fonction des compétences et connaissances de chacun autour de ce projet pédagogique.
- Elle met en place et participe aux temps des réunions hebdomadaires et à des bilans individualisés en fin de chaque mois de centre.
- Elle établit un relationnel avec les enfants.
- Elle coordonne l'équipe pédagogique : animation et technique et veille à ce que toutes les activités pratiquées respectent les conditions de sécurité établies par la réglementation du centre et des prestataires.
- Elle instaure des modes de relation facilitant les prises de responsabilité individuelles et collectives dans une perspective d'autonomie des personnes.
- Elle adapte ses pratiques aux besoins de l'organisateur et aux attentes des familles.
- Elle organise la vie collective des enfants et de l'équipe d'animation en respectant les rythmes de vie et les différences de chacun.

- Elle évalue son action en prenant en compte les remarques de l'équipe et en rend compte afin d'en tirer des enseignements pour ses actions à venir.
- Elle a un rôle de formation et d'évaluation de l'équipe d'animation tout au long de l'année scolaire.
- Elle est garante de la sécurité physique et morale des enfants et des animateurs. Elle se tient à la disposition des familles et de l'organisateur.
- Elle veille à ce que la relation animateurs-enfants soit correcte (langage, tenue vestimentaire, approche des enfants). L'adulte doit rester à sa place d'adulte et avoir une place de référent et non être le copain de l'enfant même s'il est proche de lui.
- Elle gère le budget pédagogique et exerce un contrôle sur le travail des animateurs. Elle veille à la préparation des activités et à la mise en place par l'équipe du planning. Elle s'occupe de l'organisation du centre et des sorties.
- Elle accomplit toutes les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du centre, tient à jour les dossiers administratifs et assure les relations avec les membres du personnel de la mairie, les prestataires et les familles.

Les animateurs

L'animateur a un rôle d'animation et d'éducation vis-à-vis des enfants. Il est un adulte réfléchi et responsable, il doit se comporter comme tel car il est une référence pour les enfants. L'ensemble de l'équipe doit être cohérente dans ses propos et dans ses actes. Il sera demandé à chacun :

- *D'être vigilant sur la sécurité physique, morale et affective des enfants
- *D'assurer une communication constructive avec le groupe en prenant des initiatives et des responsabilités et en étant à l'écoute des enfants
- *De veiller au respect et à la compréhension des règles établies lors de l'accueil de loisirs
- *De donner un aspect positif et constructif de l'animation en proposant des activités ludiques, variées et motivantes
- *De prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière et donc, de développer ses propres facultés d'écoute et d'observation
- *De prendre connaissance du projet pédagogique du centre et en assurer son application. Chaque activité qu'ils proposeront sera un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs
- *De respecter la législation : la responsabilité civile et pénale de l'animateur est engagée
- *De veiller au respect du matériel et des locaux.
- *D'élaborer des projets d'activités adaptés à son public.
- *De rendre compte de leurs actes auprès des enfants, des parents, de sa hiérarchie
- *D'avoir l'esprit d'équipe, ils communiquent avec leurs collègues, font circuler l'information.

*De savoir faire face en toutes circonstances (effectif enfants, météorologique...).

*D'être polyvalent, dynamique, consciencieux, organisé et ponctuel.

Les animateurs jouent un rôle central sur un centre, ce ne sont pas seulement les simples accompagnateurs de groupe !

11. Evaluation

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie de l'accueil de loisirs de se positionner par rapport à des objectifs énoncés en amont, de prendre conscience des différentes évolutions de ceux-ci et de se réadapter en fonction des différents objectifs visés.

Exemples de questions se posant pour évaluer au mieux le projet pédagogique :

Les activités étaient-elles adaptées aux objectifs pédagogiques annoncés ?

Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints ou non ? Pourquoi ?

Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Ce projet pédagogique sera évalué de la manière suivante :

Evaluation quantitative :

Effectif du groupe d'enfants de l'accueil de loisirs des mercredis récréatifs

Nombre d'activités nouvelles ou non proposées sur la thématique

Nombre de retours positifs (parents, équipe d'animation, enfants et Mairie)

Nombre de retours négatifs (parents, équipe d'animation, enfants et Mairie)

Nombre de réunions d'équipe

Nombre d'entretiens individuels avec la Mairie

Nombre d'entretiens individuels avec les animateurs

Evaluation qualitative :

Evolution des enfants au sein du groupe (esprit d'équipe, investissement dans les activités, etc.)

Retours des parents, des enfants sur la qualité des activités

Retours des parents, des animateurs et de la Mairie sur le fonctionnement général du centre

Pertinence des réunions d'équipe

Modalités d'évaluation :

Réunions hebdomadaires de préparation de l'accueil de loisirs (avis, remarques, suggestions sur le projet pédagogique, élaboration du programme d'activités chaque mois, organisation des mercredis récréatifs en détail, etc.)

Réunions hebdomadaires après l'accueil de loisirs sur le bilan de la journée

Bilan de la journée effectué avec les enfants par les animateurs (Forum)

Grille d'évaluation animateur (si animateur stagiaire)

Temps d'échanges réguliers avec les familles

Objectifs pédagogiques	Critères d'évaluation (Indicateurs quantitatifs et qualitatifs)	L'objectif a-t-il été atteint ?	Analyse
1. <u>Respecter les besoins essentiels des enfants</u>	*Organisation de la journée type (temps des animations/Temps calme/Temps libre/Temps du Goûter) *Veiller à l'hygiène des enfants, vigilance de chaque instant. *Attention particulière pour les enfants fréquentant la structure pour la première fois *Être à l'écoute des enfants *Veiller à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant *Réunion hebdomadaire d'équipe sur le bilan de l'après-midi *Discussion hebdomadaire en groupe et/ou animateur- enfant		
2. <u>Apprendre à vivre ensemble</u>	*Elaboration des règles de vie collective pour le groupe en début d'année scolaire *Reprise de ces règles de vie à n'importe quel moment de l'année scolaire si souci rencontré. *Discussion hebdomadaire en groupe		

	et/ou animateur- enfant *Discussion en groupe ou seulement avec l'enfant si des problèmes se présentent au sein de la structure (comportement, langage) *Désamorcer un conflit dans le calme et le respect de chacun/chacune *S'écouter les uns les autres		
3. <u>Découvrir son environnement et son territoire de vie</u>	*Intérêt des enfants vers l'ouverture sur l'extérieur, l'ouverture aux autres *Diversité des animations, sorties proposées (culturelles, artistiques, sportives...) *Participation active aux différentes activités proposées		
4. <u>Développer l'imaginaire et la créativité de l'enfant</u>	*Participation active aux différentes activités proposées *Créativité des enfants par rapport à la thématique proposée *Nombre d'activités proposées en lien avec la thématique *Type d'activités (jeu sportif, activité manuelle, petits jeux, lecture de contes...)		

5. <u>Rendre les enfants acteurs de leur temps de loisirs</u>	* Taux de participation atteint pour chaque activité : objectif visé 100% *Intérêt des enfants par rapport aux activités proposées *Responsabiliser les enfants à des tâches diverses (rangement du matériel, expliquer les règles d'un jeu ...)		
6. <u>Susciter l'investissement des parents au sein de la structure d'accueil</u>	*Taux de participation atteint pour chaque activité proposée aux parents : objectif visé 100 % *Intérêt des parents par rapport aux activités proposées *Responsabiliser les parents au sein même de certaines activités proposées		

Annexes

Grille d'évaluation animateur stagiaire

Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

Fonction 1 : Assurer la sécurité physique et morale des mineurs	++	+	-	--
- Connaître et être capable de mettre en place la réglementation Jeunesse et Sports (savoir où la chercher, se documenter) - Savoir repérer les dangers dans tous les lieux - Savoir réagir en cas d'urgence (Agir, Alerter, Avertir) - Être capable de se montrer bienveillant (discuter/être à l'écoute des enfants, capable de nommer l'enfant...) - Être capable de respecter le rythme de l'enfant (courbe d'intensité, respect temps de repos...) - Mettre en place des rituels, repères spatiaux- temporels - Être capable d'assurer le suivi sanitaire de l'enfant				
Fonction 2 : Participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs	++	+	-	--
- Être capable de renseigner les familles (journée de l'enfant, activités...) - Communiquer avec le reste de l'équipe, le personnel de mairie, les élus, ... - Être poli, souriant, accueillant, ... - Connaître son public, sa structure et s'adapter - Accorder la même importance et le même respect à tous les acteurs de l'ACM (parents, élus, personnel de service, animateurs, directeur...) - Savoir s'appuyer sur la direction en cas de difficultés de communication				

Fonction 3 : Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif (PEDT) dans le respect du cadre réglementaire des ACM	++	+	-	--
- Savoir ce qu'est un PP - Construire un P.A. en lien avec le PP - Connaître et respecter le cadre réglementaire				

- Exprimer et transmettre ses valeurs - Oser partager ses points de vue pédagogiques et savoir entendre ceux des autres				
Fonction 4 : Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités	++	+	-	--
- Connaître les règles élémentaires de l'hygiène et savoir les transmettre et les faire appliquer - Développer l'autonomie de l'enfant lors des temps de vie quotidienne (concept d'autonomie à développer par le directeur) - Être capable d'inciter les enfants à goûter de tout, montrer l'exemple - Assurer le respect du rythme de l'enfant - Être capable de recueillir et chercher des activités - Respecter le PSIALACRE - Développer l'autonomie de l'enfant lors des temps d'activités - Appliquer le laisser jouer, jouer avec, faire jouer et proposer à jouer				
Fonction 5 : Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet	++	+	-	--
- Être capable de mettre en place des outils adaptés qui permettent aux enfants de proposer leurs idées/projets : documentation, fiches techniques, guides... - Être capable de valoriser l'investissement des enfants (motiver, soutenir, encourager ...) - Prendre du recul pour une meilleure ouverture du champ des possibles, entendre l'avis et les souhaits des enfants - Laisser un temps de réflexion sur le projet (besoins matériels, préparation, recherche, ...) - Savoir s'adapter aux différents types de public - Savoir dire ses difficultés à la direction - Mettre en place des temps qui favorisent les choix de l'enfant - Connaître l'enfant dans son individualité (attentes et besoins par rapport à la tranche d'âge)				

D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité	++	+	-	--
- Être un adulte référent et responsable pour l'enfant - Respecter les règles d'hygiène - Sensibiliser les enfants à la citoyenneté dans la vie quotidienne (éteindre les lumières, fermer les robinets...) - Être soi-même un modèle - Reconnaître l'individu dans le groupe - Construire ensemble les règles de vie				
De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif	++	+	-	--
- Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du PP - Savoir pour qui on le fait, pourquoi on le fait, comment on le fait, ...				
De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination	++	+	-	--
- Savoir prendre en compte l'avis de chacun - Être force de proposition - Ecouter et prendre en compte les différents conseils donnés - S'intégrer dans l'équipe/ à la vie de l'équipe - Être solidaire - Donner à l'enfant le droit de proposer, s'exprimer, de choisir - Instaurer un climat de sécurité et de confiance - Être un repère				
D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés	++	+	-	--
- Être à l'écoute et observateur - Adapter son langage / posture / sa voix - Savoir gérer les conflits - Rebondir en cas d'imprévu				

